



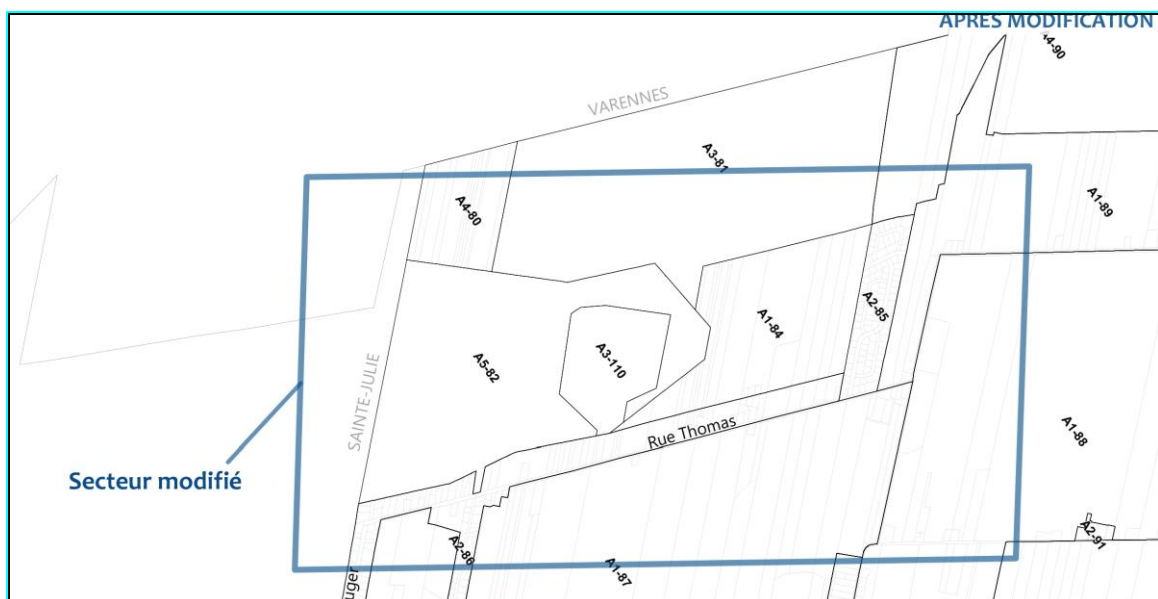
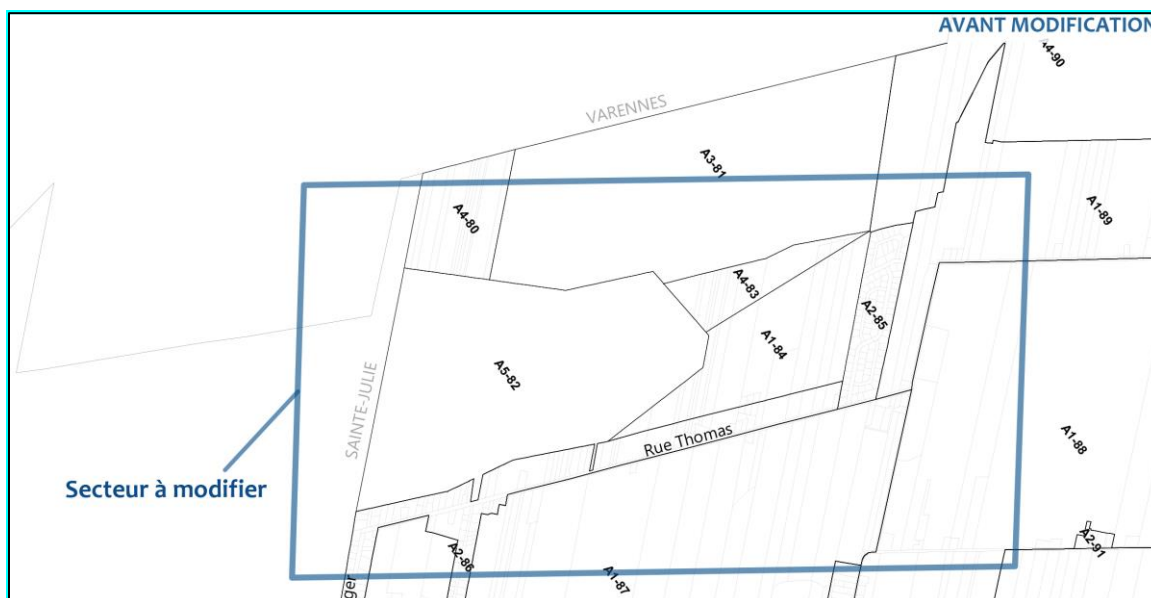
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 30 OCTOBRE 2024 À 18H45

Projets de règlement 712-40-2024 et 731-02-2024

Avis est par les présentes donné aux personnes de ce qui suit :

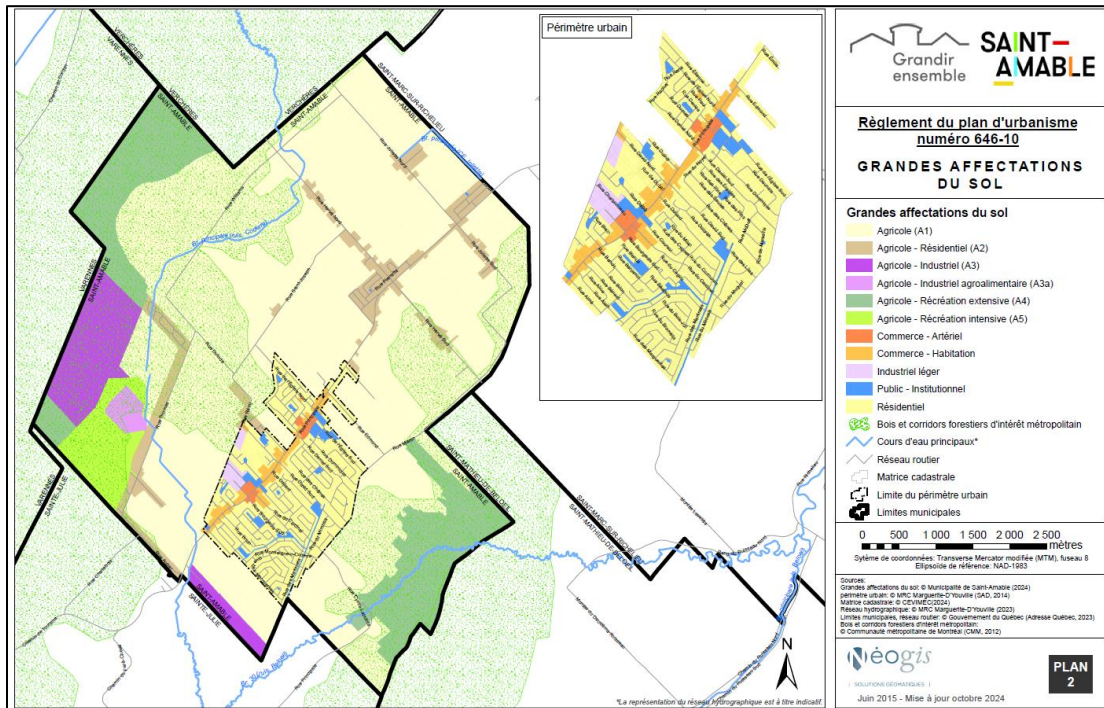
1. Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :
 - 1- **PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 712-40-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 POUR DES FINS DE CONCORDANCE AFIN DE CRÉER LA ZONE A3-110**
 - 2- **PROJET DU RÈGLEMENT 731-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 646-10 AFIN DE PRÉVOIR UNE NOUVELLE AIRE « AFFECTATION AGRICOLE/INDUSTRIELLE AGROALIMENTAIRE (A3A) »**
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces projets de règlement feront l'objet d'une assemblée publique de consultation, le **30 octobre 2024 à 18h45**, à la salle Simon Lacoste, située à l'hôtel de ville de Saint-Amable, au 575 rue Principale.
3. L'objet du règlement **712-40-2024** est :
 - la concordance avec le plan d'urbanisme numéro 646-10 de la ville de Saint-Amable
 - la création de la zone A3-110 ;



ensemble		Groupes d'usages	Classes d'usages	A3-110	A3-110	A3-110
USAGES AUTORISÉS	Résidentiel (H)	Hab. unifamiliale (h1)				
		Hab. de deux à quatre logements (h2)				
		Hab. de cinq à huit logements (h3)				
		Hab. de neuf logements et plus (h4)				
		Hab. communautaire (h5)				
	Commercial (C)	Bureau (c1)				
		Service (c2)				
		Hôtellerie et restauration (c3)				
		Commerce de vente au détail (c4)				
		Comm. véhicules de prom. (c5)				
	Communautaire (P)	Récréation (c6)				
		Institutionnel et administratif (p1)	•			
		Parc et espace vert (p2)	•	•	•	
Industriel (I)	Utilité publique (p3)					
	Industrie légère (i1)					
	Industrie semi-commerciale (i2)		•			
Agricole (A)	Industrie extractive (i3)					
	Culture et élevage (a1)				•	
	Usages spécifiquement permis	*66	*67	*33		
	Usages spécifiquement exclus					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•	
		Jumelée				
		Contiguë				
	Marges minimales	Avant (m)	7.5	7.5	7.5	
		Latérale (m)	*10	*10	*10	
		Latérale totale (m)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT	Arrière (m)	*11	*11	*11		
	Largeur minimum (m)		6	6	6	
	Profondeur minimum (m)					
	Superficie d'implantation minimum (m²)		80	80	80	
	Nombre d'étages (minimum/maximum)		1/2	1/2	1/2	
DISPOSITIONS SPÉCIALES	Nombre de locaux commerciaux (maximum)					
	Coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) (maximum)		0.7	1.7	0.7	
			*31	*31	*31	

L'objet du règlement **731-02-2024** est :

- la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Marguerite d'Youville ;
- la création de la nouvelle aire « Affectation agricole / industrielle agroalimentaire (A3A) » ;



4. Le projet de règlement **712-40-2024** ne comporte pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement **731-02-2024** ne comporte pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

5. Ces projets de règlement peuvent être consultés du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h15, et le vendredi de 8h à 13h, au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville de Saint-Amable, situé au 575 rue Principale, ou au www.st-amable.qc.ca (section « Règlements municipaux – Projets de règlement) ou en communiquant avec la Direction du greffe par courriel à greffe@st-amable.qc.ca en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Saint-Amable, ce 8^e jour d'octobre 2024.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint